



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Accusé de réception en préfecture  
060-216006031-20250408-CCAS\_20250207-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le mercredi 19 Mars 2025 et se sont réunis le Mardi 1<sup>er</sup> Avril 2025 à 19h30 en la salle des Capétiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 15 – pouvoirs : 2 – votants : 17.

Étaient présents : Mesdames Pascale LOISELEUR, Martine PALIN SAINTE AGATHE, Elisabeth SIBILLE, Florence MIFSUD, Geneviève GUINJARD, Françoise BALOSSIER, Marie-Jeanne MICLO, Véronique PRUVOST-BITAR et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Dominique DUMONT, Arnould DE FRANSSU, Denis RENAUDIN, Patrice REIGNAULT, Henri BACLET, Jean-François HOUETTE.

A donné mandat de voter en son nom : Madame Magalie BENOIST à Madame Véronique PRUVOST-BITAR et Monsieur Alexis DERACHE à Monsieur Dominique DUMONT.

Présidente de séance : Madame Pascale LOISELEUR

Rapporteur : Martine PALIN SAINTE AGATHE

**N°7– BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS DE SENLIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du 5 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la délibération du 13 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier (RBF) du CCAS de la Ville de Senlis

Vu la délibération du 25 février 2025 et son rapport d'orientation actant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu la délibération n°5 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> mars 2022 actant l'adhésion du CCAS de Senlis auprès de l'association des Jardins Familiaux et son renouvellement annuel, et approuvant le versement de la cotisation annuelle qui s'élève à 39,25 euros pour l'année 2025,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2023 approuvant l'adhésion annuelle à l'association Accueil des Villes Françaises de Senlis pour prendre en charge l'adhésion de 10 places, soit 200 euros par année scolaire,

Considérant les nouveaux crédits nécessaires pour 2025 qui s'élèvent à hauteur de 95 000,00€ en dépenses de fonctionnement et à 22 500,00 € en dépenses d'investissement,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025,

La Présidente propose de bien vouloir,

- adopter le Budget 2025 du CCAS tel que présenté dans les documents budgétaires joints et synthétisé comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 95 000,00 €
- Recettes de fonctionnement : 121 000,00 € (dont 120 642,75 € d'excédent 2024 inclus)

Accusé de réception en préfecture  
060-216006031-20250408-CCAS\_2025-2026-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

Pour la section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 22 500,00 €
- Recettes d'investissement : 89 183,79€ (dont 88 408,79 d'excédent 2024 inclus)

L'exposé entendu,

Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité,

- adopte le Budget 2025 du CCAS tel que présenté dans les documents budgétaires joints et synthétisé comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 95 000,00 €
- Recettes de fonctionnement : 121 000,00 € (dont 120 642,75 € d'excédent 2024 inclus)

Pour la section d'investissement :

- Dépenses d'investissement : 22 500,00 €
- Recettes d'investissement : 89 183,79€ (dont 88 408,79 d'excédent 2024 inclus)

POUR COPIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,



Martine PALIN SAINTE AGATHE

Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale